

Compte rendu de séance

Séance du 17 Mars 2017

L' an 2017 et le 17 Mars à 17 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, M. DESSERT Jean-Claude, M. COCHONNEAU Claude, M. GENDRON Bernard

Mme LEROY Edith à donne procuraration à M. DAUDIN Francis,
M. HARDY Yannick donne procuration à M. GODREAU Bruno,
Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia donne procuration à Mme TROTIN Monique,
Mme JOUIN Nicole donne procuration à M. COCHONNEAU Claude

Absent(s) : Mme BARRIER Valérie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 09/03/2017

Date d'affichage : 09/03/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme TROTIN Monique

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Compte Administratif 2016 - Commune - 2017/032
- Compte de Gestion du Receveur 2016 - Commune - 2017/033
- Affectation du resultat de l'exercice 2016 - Commune - 2017/034
- Budget Primitif - Exercice 2017 - Commune - 2017/035
- Budget Primitif - Exercice 2017 - Camping - 2017/036
- Budget primitif - Exercice 2017 - Service de l'Assainissement - 2017/037
- Budget Primitif - Exercice 2017 - Lotissement de la Croix Caseau - 2017/038
- Contrat de prêt Caisse d'Epargne - Avenant - 2017/039
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - 2017/040
- Dotation du produit des amendes de police de circulation routière - 2017/041
- Sarthe Développement - Adhésions 2017 - 2017/042
- Association des Maires Ruraux de la Sarthe - Adhésion 2017 - 2017/043
- Vente des roues du tracteur Renault - 2017/044
- Chaufferie des bâtiments communaux - Remplacement des chaudières - Marché de Travaux - 2017/045
- Demande de stage animateur - Flore LOMBARD - 2017/046
- Cession de terrain pour l'école de musique communautaire à la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé - 2017/047

- Créances éteintes Mme PEYRONNY - 2017/048
- Temps d'accueil périscolaire - Activités périscolaires pour le niveau primaire - Animation par Madame JEANNEAU Hélène - 2017/049
- Régies de recettes communales - Terminal de paiement - 2017/050

Compte Administratif 2016 - Commune
réf : 2017/032

Vu la présentation par M. Jean-Pierre CHEREAU, Maire, du Budget Primitif, des décisions modificatives et du Compte Administratif de l'exercice 2016, lequel peut se résumer comme suit :

Compte Administratif – Commune

Voir tableau délibération ci-annexé

Vu le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Vote les Comptes Administratifs de l'exercice 2016 de la Commune par 11 voix pour.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Compte de Gestion du Receveur 2016 - Commune
réf : 2017/033

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'exécution des dépenses et recettes de la Commune relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur produit le 8 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du resultat de l'exercice 2016 - Commune
réf : 2017/034

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2016, approuvé le 17 mars 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs

(A) Excédent : 241 222,24 €

Au titre de l'exercice arrêté

(B) Excédent : 157 034,75 €

Soit un résultat à affecter :

$C = A + B = 398\,256,99$ €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : 106 025,63 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

(E) Déficit : 34 949,28 €

Affectation obligatoire

- Besoin à couvrir : (F) : $D + E = 140\,974,91$ €
- Solde : (G) : $C - F = 257\,282,08$ €

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

- Affectation en réserve (C/1068 – Investissement) : 140 974,91 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 257 282,08 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Primitif - Exercice 2017 - Commune
réf : 2017/035

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2017 de la Commune par 12 voix pour et 2 abstentions, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	263 400,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	503 620,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	110 442,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	135 100,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	35 300,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	6 300,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	103 267,78 €
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transferts entre sections	7 412,30 €

Total **1 164 842,08 €**

Recettes

Chapitre 013 – Atténuations de charges	38 500,00 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	173 060,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	322 430,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	275 770,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	97 000,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	800,00 €
Chapitre 002 – Résultat reporté	257 282,08 €

Total **1 164 842,08 €**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 000,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	3 800,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	102 300,00 €
Chapitre 23 – Total des opérations d'équipement	303 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	98 500,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	14 870,00 €
Restes à réaliser	36 954,28 €
Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté	106 025,63 €

Total **684 449,91 €**

Recettes

Chapitre 13 – Subvention d'investissement	122 600,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	229 319,92 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	13 000,00 €
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	140 974,91 €
Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
Chapitre 024 - Produits des cessions	50 000,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	103 267,78 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	7 412,30 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	14 870,00 €
Restes à réaliser	2 005,00 €

Total **684 449,91 €**

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2)

Budget Primitif - Exercice 2017 - Camping
réf : 2017/036

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2017 du camping, à l'unanimité, comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	37 100,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	84 100,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	1 235,18 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	5 100,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	61 804,56 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	52 294,81 €

Total **241 634,55 €**

Recettes

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	52 500,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	3 800,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 995,60 €
Chapitre 002 - Résultat reporté	176 338,95 €

Total **241 634,55 €**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	5 500,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	124 250,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	41 235,82 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	7 201,14 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	8 995,60 €
Restes à réaliser	5 670,00 €

Total **192 852,56 €**

Recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement	2 800,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation	61 804,56 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	52 294,81 €
Chapitre 001 - Solde d'exécution positif reporté	75 953,19 €

Total **192 852,56 €**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Budget primitif - Exercice 2017 - Service de l'Assainissement
réf : 2017/037

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2017 du Service de l'Assainissement, à l'unanimité, comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	30 800,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 600,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	20 828,15 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 048,55 €

Total **66 276,70 €**

Recettes

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services	20 500,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	843,50 €
Chapitre 002 – Résultat reporté	44 933,20 €

Total **66 276,70 €**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	6 500,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	100 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	47 257,55 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	843,50 €

Total **154 601,05 €**

Recettes

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	20 828,15 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	13 048,55 €
Chapitre 001 – Solde d'exécution positif reporté	120 724,35 €

Total **154 601,05 €**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Primitif - Exercice 2017 - Lotissement de la Croix Caseau réf : 2017/038

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2017 du Lotissement de la Croix Caseau, à l'unanimité, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	700,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	186 352,57 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	18 077,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 976,82 €

Total **210 106,39 €**

Recettes

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 977,00 €
Chapitre 002 – Résultat reporté	205 129,39 €

Total **210 106,39 €**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections 4 977,00 €
Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif 18 076,82 €

Total 23 053,82 €

Recettes

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement 18 077,00 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections 4 976,82 €

Total 23 053,82 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat de prêt Caisse d'Epargne - Avenant réf : 2017/039

Vu le contrat de prêt multi-périodes conclu le 8 décembre 2000 avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Pays de la Loire pour un montant de 99 091,86 € pour financer l'acquisition de la maison sise "Saint-Lézin",

Considérant que la première période de l'emprunt n° 0169315 contracté le 8 décembre 2000 avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Pays de la Loire arrive à échéance,

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire de consolidation du prêt n° 0169315 sur une durée de 14 ans pour la deuxième période,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la proposition de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire de consolidation sur une durée de 14 ans de la deuxième phase de l'emprunt n° 0169315 conclu le 8 décembre 2000 pour financer l'achat de la maison sise "Saint-Lézin",

- de conclure un avenant au contrat de prêt n° 0169315 du 8 décembre 2000 avec la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire avec les caractéristiques financières suivantes :

- Montant : 46 242,00 €
- Durée : 14 ans
- Taux : 1,95 %
- Périodicité : Semestrielle
- Amortissement : Constant
- Échéances : Dégressives
- Remboursement anticipé : Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle
- Frais de dossier : 100,00 €

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant au contrat de prêt n° 169315 du 8 décembre 2000 et tout autre document se rapportant à ce prêt.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

réf : 2017/040

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux les projets suivants susceptibles d'être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017 :

- 1 – Sécurisation de l'école publique
- 2 – Réhabilitation de l'éclairage public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les projets suivants :

- 1 – Sécurisation de l'école publique pour un montant estimatif de 3 927,90 € hors taxes
- 2 – Réhabilitation de l'éclairage public pour un montant estimatif de 39 134,00 € hors taxes

- de solliciter le concours de l'État pour financer ces investissements

- d'arrêter les modalités de financement suivantes pour les deux opérations précitées :

1 - Sécurisation de l'école publique

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage 50 %	1 964,90 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR 50 %	1 963,00 €
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	3 927,90 €

2 - Réhabilitation de l'éclairage public

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage 20 %	7 828,00 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR 20 %	7 826,00 €
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Ministère de l'Environnement Dispositif Territoire à énergie positive – convention TEPCV-CEE (certificats d'Economie d'Énergie) 60 %	23 480,00 €
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	39 134,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2017 pour les deux opérations précitées
- atteste de l'inscription des projets au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Dotation du produit des amendes de police de circulation routière
réf : 2017/041**

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager les travaux d'aménagement de sécurité route du Val de Loir,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière, pour financer cet investissement.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Sarthe Développement - Adhésions 2017
réf : 2017/042**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à Sarthe Développement ainsi qu'au tourisme d'affaires pour l'année 2017. Le montant de l'adhésion à Sarthe Développement s'élève à 100 €. Le montant de l'adhésion au tourisme d'affaires s'élève à 120 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Association des Maires Ruraux de la Sarthe - Adhésion 2017
réf : 2017/043**

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe et de France pour l'année 2017.

La cotisation est de 110 € comprenant :

- | | |
|---|------|
| - l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe : | 35 € |
| - l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France : | 56 € |
| - abonnement au mensuel "36 000 Communes" : | 19 € |

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vente des roues du tracteur Renault
réf : 2017/044

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre les deux roues de l'ancien tracteur Renault 60, appartenant à la Commune, au prix de 300 € nets à Monsieur GAUTIER Gérard.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Chaufferie des bâtiments communaux - Remplacement des chaudières - Marché de Travaux
réf : 2017/045

Vu la délibération n° 2015/035 du 27 mars 2015 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - année 2015 et notamment à la réhabilitation du réseau de chaleur et des bâtiments communaux,

Vu l'inscription budgétaire au budget de la Commune de l'année 2017,

Vu l'avis d'appel à concurrence relatif au remplacement des chaudières de la chaufferie des bâtiments communaux publié le 8 février 2017 dans les journaux Ouest France (Sarthe) et la Nouvelle République (Indre-et-Loire) et sur les sites web "Centreouest-marchés " et "lacentraledesmarchés",

Vu les offres reçues et leur analyse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir la SA PASTEAU, dont le siège social est à Aubigné-Racan (72800) - 15 rue de la Gare, pour réaliser l'opération relative au remplacement des chaudières de la chaufferie des bâtiments communaux, pour un montant de 68 734,90 € hors taxes, options 1 et 2 comprises ;

- d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières et tout autre document afférent à ce marché.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de stage animateur - Flore LOMBARD
réf : 2017/046

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de stage d'animateur, présentée par Flore LOMBARD, domiciliée à Marçon durant deux jours dans le but de finaliser son brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de prendre en stage Flore LOMBARD,

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce stage.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Cession de terrain pour l'école de musique communautaire à la Communauté de Communes
Loir-Lucé-Bercé
réf : 2017/047

En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant la cession de terrain sis Chemin des Gourdeaux "La Champagne" à la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2017/010 du 27 janvier 2017 relative à la cession d'une parcelle sise Chemin des Gourdeaux « La Champagne » à la Communauté de Communes du Val de Loir.

Vu la délibération n° 2016/140 du 16 décembre 2016 relative à la cession à la Communauté de Communes du Val de Loir d'un terrain sis Chemin des Gourdeaux « La Champagne » (ZA n° 150), pour l'école de musique communautaire,

Vu la délibération n° 2017/010 du 27 janvier 2017 relative à la cession à la Communauté de Communes du Val de Loir d'un terrain sis Chemin des Gourdeaux « La Champagne » (ZA n° 150), pour l'école de musique communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0639 du 7 décembre 2016 portant création à compter du 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé issue de la fusion des trois communautés de Communes Loir et Bercé / Lucé / Val du Loir,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'annuler la délibération la délibération n° 2017/010 du 27 janvier 2017 relative à la cession d'une parcelle sise Chemin des Gourdeaux « La Champagne » à la Communauté de Communes du Val de Loir,

- de céder à la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, dont le siège social est à Montval-sur-Loir (Sarthe) - 2 Place Clémenceau - Château-du-Loir, au prix de 15 €, nets vendeurs, la parcelle ZA n° 150 (division parcelle ZA n° 147), sise Chemin des Gourdeaux - "La Champagne" - dans le seul but d'y construire l'école de musique Communautaire,

- d'autoriser M. Le Maire à signer l'acte de vente correspondant et tout autre document nécessaire à cette cession.

- de s'engager sur l'intention de principe de céder à la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé une emprise foncière supplémentaire suffisante permettant l'extension du projet de construction de l'école de musique communautaire, comprenant les parcelles suivantes sises Chemin des Gourdeaux – "La Champagne" pour une superficie approximative de 1 425 m2, qui serait ajustée par le document d'arpentage :

- parcelle ZA n° 97 P : 315 m2 environ
- parcelle ZA n° 116 : 1 110 M2

- de prendre un engagement de principe visant à maintenir le prix vente de l'ensemble de l'unité foncière (parcelles ZA n° 150, 116 et 97 P) à 15 €, nets vendeurs.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Créances éteintes Mme PEYRONNY
réf : 2017/048

En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant les créances éteintes de Madame LAMALI PEYRONNY.

Vu le jugement du Tribunal de Commerce du Mans en date du 14 février 2017 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de Mme LAMALI PEYRONNY pour insuffisance d'actif,

Vu la liste des créances éteintes de Mme LAMALI PEYRONNY reçue par mail de la Trésorerie de Montval-sur-Loir en date du 10 mars 2017, pour un montant de 24 112,52 €,

Considérant la nécessité de statuer sur ces créances éteintes,

Vu le résultat du vote, 7 contre, 4 pour et 1 abstention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accepter les créances éteintes de Madame LAMALI PEYRONNY, pour un montant de 24 112,52 €.

Aucun (pour : 4 contre : 7 abstentions : 1)

Temps d'accueil périscolaire - Activités périscolaires pour le niveau primaire - Animation par Madame JEANNEAU Hélène
réf : 2017/049

En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant les temps d'accueil périscolaire - activités périscolaires pour le niveau primaire.

Madame Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la commission scolaire, présente la proposition de Madame Hélène JEANNEAU, Directrice de l'Ecole Primaire de Marçon, en vue d'animer des ateliers périscolaires pour le niveau primaire à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la proposition de Madame Hélène JEANNEAU, Directrice de l'Ecole Primaire de Marçon, en vue d'animer des ateliers périscolaires pour le niveau primaire à titre gratuit,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à titre gratuit avec Madame Hélène JEANNEAU relative à la mise en oeuvre d'activités périscolaires pour le niveau primaire à effet du 17 mars 2017.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Régies de recettes communales - Terminal de paiement
réf : 2017/050

En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant les régies de recettes communales - acquisition d'un terminal de paiement.

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Animation, Culture, Sports, Communication, Tourisme, rappelle aux Conseillers Municipaux le projet de regroupement des régies communales en une seule régie, hors régie des camps de vacances. La régie de la base de loisirs deviendrait une régie secondaire.

Il est envisagé de proposer le paiement par carte bancaire pour l'encaissement des recettes des régies. Cette solution nécessiterait l'achat d'un terminal de paiement pour la régie principale et la régie secondaire.

M. GODREAU présente la proposition commerciale qui comprend l'achat du matériel et les frais de fonctionnement. Le coût estimatif par terminal de paiement est d'environ 517,50 € hors taxes au titre de l'acquisition et de 249,00 € hors taxes pour la maintenance et la gestion des appels illimités.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le paiement par carte bancaire pour l'encaissement des recettes des régies suivantes qui seront regroupées en une seule régie :

- Régie photocopies
- Régie garderie
- Régie entrées base de loisirs
- Régie locations de salles et matériels en cours de création,

- d'acquérir un terminal de paiement électronique (TPE) sans contact auprès de la Société SYNALCOM ainsi que les licences correspondantes ;

- de conclure pour l'année 2017, un contrat de services monétiques renouvelable tacitement avec la SAS SYNALCOM - Z.A. de Courtaboeuf, 5 allée de Londres - 91140 VILLEJUST, ayant pour objet la maintenance des matériels et la gestion des appels illimités. Le montant annuel de l'année 2017 de la prestation s'élève à 249,00 € hors taxes, proratisé en fonction de la durée du contrat.

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de services monétiques correspondant ainsi que toute autre document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Taxes directes locales - vote des taux 2017

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales n'ayant pas été notifié à ce jour, le vote est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Dotation de soutien à l'investissement 2017

M. le Maire rappelle les termes de la circulaire du 1er février 2017 relative à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et notamment sur la "seconde enveloppe" portant sur le financement des opérations éligibles inscrites dans le contrat de ruralité et destinées :

- à favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population,
- à développer l'attractivité du territoire,
- à stimuler l'activité des centres bourgs
- à développer le numérique et la téléphonie mobile
- à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Sécurité et surveillance de la base de loisirs - saison 2017

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Culture, Animation et Tourisme, présente un premier devis relatif à la sécurité et la surveillance de la base de loisirs chaque jour pendant les mois de juillet et août 2017. Il est demandé un devis pour trois jours de surveillance par semaine. La décision sera prise à un prochain Conseil Municipal.

Un devis complémentaire sera demandé. La décision sera prise à la prochaine séance du Conseil Municipal.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Travaux

- Prévision réunion de la Commission fin mars, début avril pour les travaux prioritaires et pour la chaufferie.

Commission Voirie

- Prévision réunion de la Commission début avril.

Commission Scolaire

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission informe les Conseillers Municipaux qu'à la prochaine rentrée scolaire, la prévision du nombre d'élèves est de 96.

Séance levée à : 20:15

En mairie, le 11/04/2017
Le Maire
Jean-Pierre CHEREAU